Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901631-20251204-DE_2025_68-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération : N°2025-68

L'an deux mille vingt-cinq le 4 décembre à 18h30.
Le conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Marie-Claire PARCHEMINAL, Emmanuel BECQUET, Pierre-Yves CROGUENNEC, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Claire LAFOSSE, Stephane NEAR, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN, Maria de Lourdes DA SILVA, Erwan NORMAND, Pascale DERRIEN, Vanessa DUGARD, Aurélie BONTHONNEAU, Simon BUISSON.

Absents : Catherine LAURENT (procuration à Danièle LARHANTEC), Jacqueline BOURBIGOT (procuration à Maria de lourdes DA SILVA) Nolwenn MALENGREAU.

Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Monsieur Yves KERVEVAN sort de la salle et ne prend pas part à la délibération et au vote.

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 21
Pour : 20
Abstention : 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché d'assurance actuellement en cours avec la SMACL arrive à échéance le 31/12/2025.

Objet : Assurance statutaire 2026-2029

Date de convocation : 27/11/2025

Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre proposée par GROUPAMA à compter du 1er janvier 2026 selon les conditions suivantes :

GARANTIES	CNRACL	IRCANTEC
Maladie ordinaire	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %
Longue maladie, Longue durée, Grave maladie	✓ Sans franchise Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Sans franchise Niveau de prestation : 90,00 %
Invalidité temporaire imputable au service	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Franchise ferme : 30 jours Niveau de prestation : 90,00 %
Maternité, Paternité, Adoption	✓ Sans franchise Niveau de prestation : 90,00 %	✓ Sans franchise Niveau de prestation : 90,00 %
Frais de soins liés aux invalidités temporaires imputables au service	✓ Sans franchise	Sans objet
Décès	✓ Sans franchise	Sans objet
TAUX DE COTISATION :	6,52 % (dont décès : 0,28 %)	1,16 %

Eléments de rémunération indemnisables :
- Traitement indiciaire brut + NBI
- Indemnités de résidence,
- Supplément Familial de Traitement,
- Primes.

Couverture des charges patronales : 42% en CNRACL et 32% en IRCANTEC

Dates du début de contrat : 01/01/2026

Durée du contrat : 4 ans.

Après délibération, le conseil municipal (abstention de Madame Marie-Claire PARCHEMINAL) :

- Valide la proposition de contrat d'assurance statutaire proposé par GROUPAMA, présenté ci-avant,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce contrat pour une durée de 4 années à compter du 1er janvier 2026.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST (Finistère)

La secrétaire
Danièle LARHANTEC

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901631-20251204-DE_2025_68-DE